



Ville de
Kingersheim

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025
DE LA COMMUNE DE KINGERSHEIM**

(Convocation envoyée le 17 septembre 2025)

*Sous la présidence de Monsieur Laurent Riche, Maire
La séance en présence du public est ouverte à 18h30*

Etaient présents :

GERRER Valérie, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

WINCKELMULLER Alain a donné procuration à GERRER Valérie

NAMUR Céline a donné procuration à RICHE Laurent

OUROUH Nabil a donné procuration à BRETZNER Gilles

UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel

ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud

QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothée

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

Assistaient également :

1 représentant de la presse

2 collaborateurs

5 auditeurs

Quorum = 17 élus

Ordre du jour de la séance :

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025
2. Demandes de subvention auprès de la CeA – Fonds de solidarité Territoriale (FST)
3. Convention de partenariat avec l'association des Arboriculteurs et Apicultrices dans le cadre d'une opération de commande groupée d'arbres

MARCHES PUBLICS

4. Convention d'occupation temporaire du domaine public – mise en place de signalétiques commerciales
5. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

FINANCES

6. Information au Conseil municipal : virement de crédits de chapitre à chapitre

DEVELOPPEMENT DURABLE

7. Concession de terrain

SERVICES TECHNIQUES

8. Convention d'occupation pour station Vélo Libre-Service

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

9. Soutien à la compagnie Dorliss et Cie
10. Versement d'une avance de subvention au FC Kingersheim
11. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de Basket
12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de Quilles

RESSOURCES HUMAINES

13. Tableau des effectifs
14. Convention de mise à disposition par la Ville de Kingersheim à la Ville de Berrwiller d'un agent instructeur

DIVERS

15. Rapport de la municipalité
16. Divers et communication

Délibérations adoptées et teneurs des discussions – Sommaire

AFFAIRES GENERALES	166
1. <i>Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025</i>	166
2. <i>Demande de subvention auprès de la CeA - Fonds de Solidarité Territoriale (FST)</i>	167
3. <i>Convention de partenariat avec l'association des Arboriculteurs et Apiculteurs dans le cadre d'une opération de commande groupée d'arbres</i>	168
MARCHES PUBLICS	169
4. <i>Convention d'occupation temporaire du domaine public : mise en place de signalétiques commerciales</i>	169
5. <i>Information du Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025</i>	170
FINANCES.....	171
6. <i>Information au Conseil municipal : virement de crédits de chapitre à chapitre</i>	171
DEVELOPPEMENT DURABLE.....	172
7. <i>Concession de terrain</i>	172
SERVICES TECHNIQUES	173
8. <i>Convention d'occupation pour station Vélo Libre-Service</i>	173
CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE.....	174
9. <i>Soutien à la Compagnie Dorliss et Cie</i>	174
10. <i>Versement d'une avance de subvention au FC Kingersheim</i>	175
11. <i>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Basket</i>	177
12. <i>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de Quilles</i>	178
RESSOURCES HUMAINES	178
13. <i>Tableau des effectifs</i>	178
14. <i>Convention de mise à disposition par la Ville de Kingersheim à la Ville de Berrwiller d'un agent instructeur</i>	180
DIVERS.....	184
15. <i>Rapport de la municipalité</i>	187
16. <i>Divers et communication</i>	187

(La séance est ouverte à 18h30 par M. le Maire, Laurent Riche.)

M. LE MAIRE.- Bonsoir. Merci à toutes et à tous d'avoir pris le temps d'être présents pour cette séance du Conseil municipal de rentrée.

Je vais proposer à Jonathan Gradoz, notre Directeur Général des Services de faire l'appel des présents. Merci beaucoup.

(Il est procédé à l'appel par M. Jonathan Gradoz.)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Outre les points à l'ordre du jour du Conseil municipal, une délibération vous a été remise sur table en raison d'une petite erreur de millésime dans le compte rendu. Ces petites corrections ne changent rien sur le fond.

Je me permettrai en fin de Conseil municipal, en points divers, d'aborder deux points :

- un point d'information concernant les questions de dématérialisation au sein de notre Conseil municipal,
- un autre point qui va passer plus rapidement que je n'aurais pensé en Conseil d'Agglomération sur le transfert de la compétence de la contribution au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (je vous expliquerai cela tout à l'heure) à l'Agglomération. Il sera donc voté lors d'un prochain Conseil d'Agglomération.

Je vous présenterai ces deux points en points divers, après l'ordre du jour de votre Conseil municipal.

Je vous rappelle que nous avons eu de nombreuses informations que nous avons pu partager ensemble, dont la dernière en Commission Réunie avec les représentants du SIVOM. J'ai trouvé que c'était une belle séquence pour celles et ceux qui étaient là. Cela nous a permis de voir tout ce que peut faire le SIVOM, la portée de son action, son périmètre d'intervention. C'était vraiment intéressant et nous avons intérêt à continuer à recevoir ici en Commission Réunie, chaque fois que nécessaire, voire parfois au Conseil municipal, des représentants des structures un peu satellites ou partenaires de notre territoire. En tout cas, c'était, je pense que vous le partagerez, une bonne réunion d'information.

→ Nous aurons un **prochain Conseil municipal le 19 novembre** où nous adopterons le Débat d'orientations Budgétaires, puisque le calendrier sera un peu avancé en raison des élections municipales de mars prochain.

→ **Le 17 décembre prochain, nous aurons un Conseil municipal** pour cette fois-ci adopter le Budget Prévisionnel 2026, comme il en est de coutume en période pré-électorale.

→ Très certainement, **un Conseil municipal qui sera le dernier de la mandature que nous prévoyons pour l'instant le 11 février 2026**. Je vous propose de le prénoter. Nous sommes en train de regarder si nous arriverons à tout bien placer dans les bons délais, mais cela devrait être bon, normalement, Monsieur le Directeur Général des Services. Je préfère que vous bloquiez dès maintenant le créneau.

→ Et puis nous aurons d'ici là, en plus de nos Conseils municipaux, **le 5 novembre prochain une Commission Réunie** dont le point principal sera la préparation du Budget 2026.

Voilà pour ces quelques éléments de calendrier. N'hésitez pas bien sûr, chaque fois que nécessaire, ou en cas de doute, à vous adresser à notre collaborateur, Stéphane Saumier ici présent et qui, vous le savez, assure le secrétariat du Secrétariat général ; il est à votre entière disposition pour tout besoin.

Je vous propose de rentrer dans l'ordre du jour du Conseil municipal de ce jour.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques particulières sur ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Demande de subvention auprès de la CeA - Fonds de Solidarité Territoriale (FST)

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 2 présenté :

Le Conseil municipal est invité à solliciter l'aide financière de la CeA au titre « du Fonds de Solidarité Territoriale » - exercice 2025.

Cette demande d'aide porte sur le changement de l'éclairage du parc Finck.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA), collectivité de proximité, accompagne les initiatives locales au travers de son Fonds de Solidarité Territoriale en finançant des projets d'investissement des acteurs locaux institutionnels ou associatifs.

Chaque conseiller d'Alsace dispose d'une enveloppe de 50 000 € par an pour soutenir des projets de son canton.

La Ville de Kingersheim a pour projet de remplacer les luminaires du parc Finck. En effet, ces derniers sont éteints depuis 2023 pour des raisons de préservation de la biodiversité et d'économie d'énergie.

Il s'agirait d'installer des équipements respectueux de la biodiversité tant par l'orientation que par la température des couleurs de l'éclairage. Par ailleurs, ces dispositifs seraient équipés de détecteurs pour ne s'allumer qu'en cas de besoin.

Le coût de l'opération globale est évalué à 20 925,30 € HT ou 25 110,36 € TTC.

Il est proposé de solliciter une aide de 6 000 € représentant 28,7% de la dépense.

M. LE MAIRE.- Vous avez compris l'objectif ; il est de soutenir un projet de remplacement des luminaires sur le parc Finck. Vous le savez, nous en avons déjà parlé. Nous avons réalisé dans cette commune un gros travail depuis 2017, en remplaçant l'ensemble des dispositifs d'éclairage par du Led qui nous permet de moduler la puissance et de faire en sorte de démarrer à 50 % de la puissance sur le soir au niveau de l'éclairage et de tomber à une puissance qui est deux fois moins forte (cela dépend de la hauteur des mats), en gros, entre 15 et 20 % à peu près en nuit profonde.

Cela nous permet de trouver l'équilibre entre le bon éclairage attendu par les habitants dans un cadre urbain au niveau de la sécurité entre autres, et puis, d'avoir une position lumineuse limitée, une préservation de la biodiversité en nuit profonde et l'éclairage qui convient juste au niveau de nos finances, puisque grâce à cette modularité de la puissance et au système de Led qui remplace les ampoules classiques, nous avons fait énormément d'économies de consommation, je dis bien de consommation, puisque, malheureusement, une grosse partie de nos économies de consommation a été rattrapée par l'évolution du prix de l'énergie et entre autres de l'électricité.

Comme nous en avions déjà parlé, nous allons commencer de mettre en place des systèmes à détection dans les endroits qui sont les moins passants, car il n'est pas nécessaire entre autres dans les venelles, les petites impasses, les petits passages ou dans la traversée du parc Finck, d'avoir un éclairage permanent. Il s'agit simplement de l'avoir sur le passage des piétons.

Les travaux sont en cours au niveau du parc Finck et nous vous proposons de demander à la Collectivité européenne d'Alsace une subvention de 6 000 € qui représenterait presque 30 % de la dépense correspondante.

Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Je pense que vous en serez tous d'accord.

Comme je le dis à chaque fois, et je le répète, nous allons tester cette technologie à détection. Nous ne l'avons pas encore testée dans la commune, mais comme tout système de ce type, y compris les platines d'éclairage sur les lampadaires en Led, il s'agit d'électronique, et cela vieillit on ne sait pas encore trop comment, et ce système est beaucoup plus sensible par exemple aux orages ou à des problématiques de ce type. Nous allons regarder comment cela se passe sur le parc Finck et si cela fonctionne correctement, nous pourrons déployer sur d'autres systèmes.

Mme LITZLER.- Je souhaitais juste savoir si des communes dans les environs utilisent déjà ce système ?

M. LE MAIRE.- Oui, bien sûr mais pas seulement dans les environs, en France, j'ai vu cet été dans le Sud-Ouest, sur un parking près d'une salle polyvalente un système à détection qui, en plus de cela, se module en fonction du passage, c'est-à-dire amène une certaine dégressivité, tant que personne ne passe, il s'éteint. Bien sûr cela existe. Aujourd'hui ce sont des choses utilisées et développées de façon courante.

Pour autant, ce n'est pas parce que le système existe, que nous ne serons pas prudents sur ces équipements. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter le soutien financier de la CeA à hauteur de 6 000 €, dans le cadre du « Fonds de Solidarité Territoriale »,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

3. Convention de partenariat avec l'association des Arboriculteurs et Apiculteurs dans le cadre d'une opération de commande groupée d'arbres

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 3 présenté :

La Ville de Kingersheim souhaite reconduire le partenariat avec les Arboriculteurs et Apiculteurs de Kingersheim afin de proposer une commande groupée d'arbres aux habitants dans l'objectif de leur faire bénéficier de tarifs avantageux et d'inciter les propriétaires de jardins et d'espaces verts à végétaliser davantage et à participer collectivement à l'embellissement et au bien-être en ville.

La Ville de Kingersheim a la chance de disposer d'un réseau d'espaces verts et de jardins privatifs importants qui en font une ville bien arborée et agréable à vivre.

Cette richesse est à préserver voire même à amplifier puisqu'elle contribue à la fois à l'atténuation des effets liés au changement climatique (on constate une diminution des températures de l'ordre de 2°C à l'ombre d'un arbre) et au maintien de la biodiversité en ville.

Plusieurs communes de l'agglomération proposent des opérations de vente groupée d'arbres. La Ville de Kingersheim s'est lancée pour la première fois dans cette opération de commande groupée d'arbres l'année dernière. L'opération a permis à 15 Kingersheimois d'acquérir 71 arbres en tout.

Aussi, en renouvelant cette action, permettant aux Kingersheimois de bénéficier de tarifs très attractifs pour l'achat d'arbres, arbustes et fruitiers, la Ville espère pouvoir inciter tous les propriétaires de jardins et d'espaces verts à végétaliser davantage et à participer collectivement à l'embellissement et au bien-être en ville.

Pour la réalisation de cette opération, l'association des Arboriculteurs et Apiculteurs de Kingersheim s'est à nouveau portée volontaire afin d'apporter un appui technique et administratif à la Ville de Kingersheim. Ce partenariat permet également de mettre en avant les actions et savoir-faire de cette association locale auprès de la population.

M. LE MAIRE.- Je vous propose, en l'absence de Céline Namur, de vous présenter la convention de partenariat avec l'association des Arboriculteurs et Apiculteurs car je sais qu'ils aiment bien que l'on rappelle qu'ils sont à la fois arboriculteurs et apiculteurs dans le cadre d'une opération de commande groupée d'arbres, puisque c'est avec eux que nous avons travaillé pour proposer aux habitants cette commande groupée.

Vous avez vu le reste de la délibération. Il s'agit d'une opération que nous renouvelons pour la deuxième année. Nous l'avions déjà fait dans la commune.

Avez-vous des remarques particulières ? Pas de remarques, Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de valider la convention de partenariat entre la Ville et l'association des Arboriculteurs et Apiculteurs de Kingersheim telle que jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'association des Arboriculteurs et Apiculteurs de Kingersheim et tous documents afférents à ce projet.

Je vous en remercie.

MARCHES PUBLICS

4. Convention d'occupation temporaire du domaine public : mise en place de signalétiques commerciales

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 4 présenté :

Le Conseil municipal est invité à autoriser la mise en place et l'entretien d'équipements de signalétiques commerciales sur le domaine public de la Ville de Kingersheim, par la société de communication GIROMEDIAS.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'autoriser la mise en place de signalétiques commerciales sur le ban communal, par une société privée, dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine public.

En date du 18 novembre 2020, la commune avait déjà autorisé la société GIRODMEDIAS à installer cet ensemble de signalétiques pour une durée de 5 ans dans le cadre d'une convention.

Ladite convention arrive à son terme le 20 novembre 2025. Il convient ainsi de réaliser une nouvelle convention quinquennale permettant une occupation semblable, avec toutefois quelques modifications minimes dans les conditions tarifaires.

A ce titre et dans le cadre de cette convention, la société s'engage :

- au nettoyage du matériel mis en place,
- à la maintenance sous trois semaines en cas de problème,
- à la mise à jour permanente des ensembles,
- au démarchage de toutes les activités économiques nouvelles qui souhaiteraient intégrer le concept,
- à la rédaction d'un rapport de chaque opération de maintenance et de nettoyage qui sera envoyé aux services de la commune.

GIROMEDIAS percevra de la part des commerçants une contribution annuelle pour chaque activité économique signalée, à hauteur de 153 € HT pour les nouveaux bandeaux et 102 € HT pour l'entretien et la maintenance des bandeaux déjà existants (respectivement 150 € et 100 € dans la convention initiale de 2020).

En contrepartie, GIROMEDIAS versera à la commune une redevance annuelle de 6,18 € pour chaque bandeau installé.

Afin de prévenir l'organisation des travaux éventuels sur le banc communal, il a été ajouté dans la nouvelle convention relative à l'intervention de la ville sur le mobilier urbain tel que : « la Ville pourra sans indemnité demander au titulaire de retirer ou déplacer ponctuellement le mobilier qui pourrait par sa présence gêner des travaux ou aménagements de voirie.

La Ville, bien entendu, s'engage à le faire en bonne intelligence avec le titulaire pour tenir compte des engagements pris, et ce, dans des délais raisonnables et acceptables par les 2 parties ».

Mme GERRER. - Merci Monsieur le Maire. Effectivement, le Conseil municipal est invité à autoriser la mise en place et l'entretien d'équipement de signalétiques commerciales sur le domaine public de la Ville de Kingersheim par la société de communication GIROMEDIAS. Il s'agit du renouvellement pour 5 ans d'une convention existante.

La société GIROMEDIAS percevra de la part des commerçants une contribution annuelle pour chaque activité économique signalée à hauteur de 153 € HT pour les nouveaux bandeaux et de 102 € pour l'entretien de la maintenance de ceux-ci.

En contrepartie, la société GIROMEDIAS versera à la Commune une redevance annuelle de 6,18 € pour chaque bandeau installé.

Sur proposition de la municipalité, le Conseil municipal est invité à :

- Autoriser la société GIROMEDIAS à mettre en place les équipements de signalétiques sur le domaine public de Kingersheim,
- Approuver la convention d'occupation du domaine public,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

M. LE MAIRE.- Merci Valérie. Ce sont les petits panneaux que l'on voit un peu partout dans la commune et qui existent depuis très longtemps sur les petits potelets qui permettent la signalétique pour les commerçants-artisans. On pourrait se dire qu'à l'époque du GPS, ce n'est pas forcément quelque chose qui est attendu, mais si, les commerçants et artisans nous demandent quand même d'avoir cette signalétique et, comme nous avons pris l'habitude de travailler avec cette entreprise GIROMEDIAS, nous proposons de renouveler cette convention d'occupation avec cette société.

Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser la société GIROMEDIAS à mettre en place des équipements de signalétiques commerciales sur le domaine public de Kingersheim,
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public y afférente, ci-jointe, et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

5. Information du Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et des actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 5 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT, passés du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020.

En vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020, le Conseil municipal est informé des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT passés au premier semestre 2025.

En effet, le Conseil municipal a autorisé dans sa séance du 17 juin 2020, le Maire à prendre toute décision concernant les marchés publics, sous réserve de le tenir régulièrement informé des marchés conclus.

Aussi, le tableau joint en annexe reprend les marchés passés depuis le 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une information, comme nous le faisons régulièrement au Conseil municipal, pour toutes les commandes liées aux marchés à procédure adaptée supérieurs à 4 000 € pour la période du premier semestre.

M. BROMBACHER.- Monsieur le Maire, vous venez de dire le principal. Effectivement, cette délibération vient deux fois par an ; elle concerne les différents marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € pour une période chaque fois de 6 mois et là, elle concerne le premier semestre de l'année 2025. Comme vous l'avez dit, il n'y a pas de vote, mais juste à prendre connaissance de la liste.

Si vous avez des questions, nous pouvons y répondre.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Avez-vous des commentaires particuliers ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- C'est à peu près clair. En plus, c'est classé maintenant par ordre croissant de montants, ce qui n'est pas mal. Nous avions juste une question sur l'enrobé voie médiane, des éléments de contexte, il semble que l'on n'en avait pas forcément parlé précédemment.

M. LE MAIRE.- Jonathan, je pense que c'est en lien avec les bornes électriques qui ont été ajoutées.

M. GRADOZ.- Oui, c'est dans le cadre du travail qui est mené avec le service social sur voie médiane. Une rencontre a eu lieu avec les habitants sur place pour retravailler le site. Nous avons des difficultés de vie sur le site avec des stationnements qui se font sur la voirie, et nous n'avons plus forcément la place pour passer avec les camions de pompiers. Donc, nous avons des espaces verts sur les côtés de la voirie

avec des plantations de pommiers, qui ne sont que figuratifs. Ce sont des mini-pommes qui ne sont pas forcément comestibles, mais qui attirent les rats.

En concertation avec les habitants, nous allons supprimer ces pommiers et refaire de la voirie pour installer des places de parking afin que les voitures puissent se garer en laissant un espace suffisant pour les camions de pompiers et les secours.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

Je vous donne quelques petites informations complémentaires, parce que des petites choses ont peut-être de mauvais libellés : quand on parle d'études de maîtrise d'œuvre piste cyclable rue de l'industrie Kaligone, en fait, ce n'est pas rue de l'Industrie, il faut comprendre entre la rue de l'Industrie et le Kaligone, puisque c'est la prolongation intégrant le giratoire. Arnaud Rollin suit cela avec Frédéric Wald pour les questions des pistes cyclables.

Concernant la fourniture du dispositif sécurisation passage piétons, il s'agit du nouveau dispositif mis en place sur le faubourg de Mulhouse qui est identique. Nous testons ce système à détection avec panneaux photovoltaïques pour la sécurisation de ce passage piétons.

Je me permets d'aborder un point, car nous n'avons pas eu le temps forcément d'en parler, nous en parlerons de façon plus prononcée quand les études nous donneront des pistes intéressantes à partager ensemble, je veux parler de l'étude de faisabilité photovoltaïque tennis club ; en fait, c'est pour faire de l'autoconsommation collective, car maintenant, la réglementation nous permet d'installer des panneaux photovoltaïques sur un équipement et de faire ensuite de l'autoconsommation sur d'autres bâtiments de la commune dans un rayon maximum de 2 kilomètres. En fait, on injecte avec le compteur Linky d'un côté et on récupère la consommation avec d'autres compteurs Linky de l'autre côté. ENEDIS nous a présenté ce dispositif que nous appelons l'autoconsommation collective, que nous allons étudier pour savoir s'il est possible de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur un équipement et faire de l'autoconsommation pas seulement sur cet équipement, mais sur d'autres dans un rayon maximum de 2 kilomètres.

L'autre information que je voulais vous donner, concerne la mission diag énergétique salle Gounod, vous le savez, c'est le décret tertiaire, pour réaliser les travaux à partir de 2026.

Pour le reste, je crois que les choses sont normalement assez claires.

M. HEYER.- Il y avait juste une petite coquille. C'était livraison de 40 gabions...

M. LE MAIRE.- Nous sommes d'accord, nous l'avions relevé aussi, mais merci de le signaler. Merci beaucoup. Il s'agissait de prendre connaissance. Pas de remarques particulières.

Le Conseil municipal a pris connaissance desdits marchés.

FINANCES

6. Information au Conseil municipal : virement de crédits de chapitre à chapitre

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et des actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 6 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des virements de crédits de chapitre à chapitre effectués en vertu des règles de la comptabilité M57.

Par délibération du 26 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé le budget primitif de la Ville de l'exercice 2025 et a autorisé le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette possibilité a été utilisée pour permettre la régularisation d'écritures sur exercices antérieurs. Le transfert de crédits suivant a été fait par arrêté municipal n° 507/2025 du 17 juillet 2025 :

Chapitre	Fonction	Nature	Montant
67 – charges spécifiques	01 – opérations non ventilables	673 – titres annulés sur exercices antérieurs	+5 000,00
011 – charges à caractère général	01 – opérations non ventilables	60632 – fournitures de petit équipement	-5 000,00
		TOTAL	0,00

M. BROMBACHER.– Le vote du Budget est intervenu au mois de mars. Vous savez qu'à Kingersheim, nous n'avons pas de Budget Supplémentaire, il faut jouer avec les montants qui sont dans le budget, cela permet d'avoir une certaine transparence appréciable aussi.

En début d'année, quand nous prévoyons un certain nombre de montants dans certains chapitres, il arrive que le chapitre ne soit pas suffisamment provisionné et là, ce cas se présente : le chapitre 673 a un besoin supplémentaire de 5 000 €, que nous prenons sur le chapitre 60632 : fournitures de petit équipement de 5 000 €, sachant qu'il n'y a pas de vote, puisque la nouvelle nomenclature comptabilité M 57 permet ce genre de virement de crédits à part peut-être, comme c'est noté dans la délibération, des dépenses de personnel.

Nous vous invitons à :

➤ prendre connaissance de ce virement de crédits de chapitre à chapitre d'un montant de 5 000 €.

M. LE MAIRE.– Merci, si j'ai bien compris, c'est pour alimenter la ligne du chapitre sur des décisions que nous avons déjà prises d'annulation de titres dans ce Conseil municipal.

Avez-vous des remarques particulières ? Pas de remarques. Je vous en remercie.

Le Conseil municipal a pris connaissance de ce virement de crédits de chapitre à chapitre.

DEVELOPPEMENT DURABLE.

7. Concession de terrain

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 7 présenté :

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le renouvellement d'une concession de terrain relevant du régime forestier au droit de l'AAPPMA du Bassin Potassique pour la prochaine période de 18 ans.

Par délibération du 22 mars 2017, le Conseil municipal a consenti à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bassin Potassique, le nouvellement d'une concession d'occupation d'un terrain communal pour une durée de 18 ans, arrivant par conséquent à échéance au 31 décembre prochain.

Pour mémoire, cette concession a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 1990 et a donc été renouvelée depuis. Elle consiste à permettre à cette association d'occuper une parcelle de terrain soumise au régime forestier, riveraine de leur propriété afin de permettre le stationnement de véhicules.

Dans la mesure où aucune difficulté ne s'est présentée pendant la précédente période et après accord de l'Office National des Forêts, il est proposé de renouveler cette concession à titre gratuit pour une nouvelle période de 18 ans sur la même emprise de terrain que prévue précédemment, soit environ 15 ares de la parcelle 16 en section 26 (cf plan ci-joint).

M. LE MAIRE.– Je vous propose, toujours en l'absence de Céline Namur, car c'est elle qui aurait porté ce point, de renouveler la concession de terrain relevant du régime forestier au droit de l'AAPPMA du Bassin Potassique pour la prochaine période de 18 ans sur un des milieux humides de la Commune sur lequel ils font l'entretien de ce terrain qui se trouve dans la forêt. C'est l'un des étangs, est-ce bien exact ?

Merci beaucoup. Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la concession de terrain avec l'AAPPMA du Bassin Potassique sur l'emprise considérée et aux conditions susvisées.

SERVICES TECHNIQUES

8. Convention d'occupation pour station Vélo Libre-Service

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 8 présenté :

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention quadri-partite permettant de créer une station de Vélos en Libre Service en bordure du Giratoire du Kaligone.

Dans le cadre du groupement de commande passé avec Mulhouse Alsace Agglomération, créé le 2/11/2023, pour l'installation de stations de Vélos électriques en Libre-Service, la Commune de Kingersheim a choisi de se doter dans un premier temps de 2 stations VLS :

- Une première Faubourg de Mulhouse, au droit du carrefour RD 20 / rue de Hirschau sur le domaine public,
- Une seconde au giratoire du Kaligone sur une bande d'espace vert au Nord Est du giratoire, sur la parcelle section 08 N°287.

Cette dernière parcelle étant privative, il convient de signer une convention quadripartite répartissant les droits et obligations de chaque intervenant dans le dossier :

- La Ville comme titulaire du marché de station VLS,
- m2A en tant que coordonnateur du groupement d'achat et d'exploitation des stations VLS,
- La Sté NEXTBIKE, titulaire du marché de création et d'exploitation des 40 stations VLS de l'Agglomération,
- Le propriétaire de l'espace vert recevant la station VLS.

La station consistera en une plateforme en pavés infiltrants de 11,20 m X 5 m raccordée côté Est et Ouest respectivement au parking et au trottoir de la rue de Guebwiller par un cheminement de 1,50 m de largeur en enrobés. La convention prévoit une occupation pour la durée de l'exploitation soit 6 ans, jusqu'au 4 septembre 2030.

M. ROLLIN.- Dans le cadre du groupement de commandes passé avec m2A pour l'installation de stations Vélos en Libre-Service, donc vélos électriques, la commune de Kingersheim a choisi de se doter, dans un premier temps, de deux stations : une que vous avez dû voir au Faubourg de Mulhouse au carrefour de la pharmacie, et la seconde au niveau du giratoire du Kaligone à côté de « Au Bureau » sur une parcelle privée.

Cette parcelle étant privée, il convient de signer une convention quadripartite répartissant les droits et obligations de chaque intervenant dans le dossier. Nous avons dans la délibération les 4 intervenants : la Ville, m2A, la société NEXTBIKE et le propriétaire de l'espace vert recevant la station qui est la société IMMORAPP.

La station consistera en une plate-forme (vous avez les plans en annexe, vous avez dû regarder), en pavés infiltrants, ce n'était pas une obligation de l'aménageur, mais nous avions demandé à avoir des pavés infiltrants à ce niveau-là, comme nous essayons de le faire sur tous les parkings. Nous avons fait rajouter un petit bout de trottoir pour liaisonner avec le parking pour que les piétons venant de « Au Bureau » et de toute la zone puissent directement accéder à la plate-forme, tout cela pour recevoir une vingtaine de supports vélos électriques.

La convention prévoit une occupation pour une durée d'exploitation de 6 ans, c'est à l'Euro symbolique, elle est passée entre les quatre parties.

M. LE MAIRE.- Merci et le point important est que nous sommes sur un terrain privé et que le propriétaire privé nous autorise à nous installer au meilleur endroit sur la zone du Kaligone, c'est-à-dire à proximité des stations de recharges électriques pour les voitures qui sont à proximité des principaux

commerces et l'endroit qui est le mieux adapté pour recevoir cette station. Nous n'étions pas chez nous. Il fallait avoir l'accord du propriétaire privé qui est la personne gestionnaire du foncier de l'ancien groupe Rapp.

Avez-vous des questions particulières ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Sera-t-il possible d'avoir des données ensuite d'utilisation de ces vélos de la part de VéloCité ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr. Ce sera d'autant plus possible que moi le premier, j'aimerais savoir si cela va marcher ou pas, je l'espère d'ailleurs. L'idée est que quelqu'un puisse, depuis la Ville de Mulhouse, par exemple depuis la Gare, prendre un vélo pour venir à Kingersheim. Nous savons que, par exemple, l'été dans les commerces du Kaligone et surtout maintenant avec les nouveaux restaurants, beaucoup de jeunes viennent travailler en emplois d'été et ils n'ont pas forcément le permis. Ils peuvent venir à vélo ou trottinette. Ce sont des vélos électriques et c'est bien s'ils viennent de Mulhouse, ils peuvent venir aussi de Riedisheim, puisqu'il y a des dispositifs à Riedisheim, à Wittenheim, à Illzach aussi, il me semble, Arnaud.

M. ROLLIN.- Illzach, Wittenheim, Riedisheim, et après Mulhouse avec les supports à vélos. Un point peut être intéressant : le soir pour rejoindre le tram, il y aura une station au niveau de l'arrêt « Rattachement » qui permettra d'avoir ces liaisons quand il y a moins de bus et aussi transversalement d'aller vers Illzach ou même à la pharmacie pour reprendre une autre ligne ensuite.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, nous sommes très intéressés de savoir si cela va marcher et c'est la raison pour laquelle, pour l'instant, nous nous cantonnons à deux plates-formes. Il faut déjà voir si ces deux plates-formes fonctionnent et bien sûr, après, nous déterminerons si nous devons déployer le dispositif ou pas.

Avez-vous d'autres remarques particulières ? Dorothée.

Mme DUMORTIER.- On se disait que cela avait l'air de plutôt bien fonctionner car à la station qui est située à proximité de la pharmacie Grim, on voyait de nombreux vélos, et ce matin, il n'en restait plus qu'un seul.

M. LE MAIRE.- Je voulais le dire : cette station n'est pas encore ouverte. Des personnes posent les vélos, mais les deux stations ne sont pas encore ouvertes. Cela m'a interpellé aussi et j'ai posé la question hier à m2A, et on m'a dit que ce n'était pas encore ouvert. Des personnes posent les vélos mais normalement, l'installateur aurait dû laisser des pochettes sur les bornes.

Avez-vous des remarques particulières ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la convention d'occupation pour la station VLS du Kaligone.

Merci beaucoup. En effet, nous souhaitons que ce service puisse fonctionner du mieux possible.

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

9. Soutien à la Compagnie Dorliss et Cie

Rapporteur : Madame Dorothée Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la Culture, des événements, des manifestations et des commémorations

Rapport de la délibération 9 présenté :

La compagnie Dorliss et Cie est dirigée par Madame Anne-Laure Walger-Mossière, partenaire de longue date de la Ville et du Créo en matière d'actions artistiques et théâtrales vers les jeunes.

Déjà soutenue par la Ville pour sa création « Electre » en 2011, pour le spectacle « Un riche, trois pauvres » en 2018, pour la création d'« Invuk trip » en 2021 et de « Les Séparables » en 2022 et 2024, Madame Walger-Mossière sollicite le soutien de la Ville pour la création de son nouveau spectacle « Siss et Unn ».

Dorliss et Cie a son siège à Kingersheim et est très fière de vivre et travailler dans une ville qui a toujours accueilli son travail et son investissement.

Cette création s'inscrit dans le partenariat fort entre la compagnie et le CREA, ce spectacle étant programmé lors de l'édition 2027 du festival Momix.

Madame Walger-Mossière, par ailleurs, est bien connue pour le travail qu'elle mène au sein des classes de théâtre organisées par le Créo en convention avec le Conservatoire de Mulhouse.

A noter que le conventionnement avec le conservatoire a pu être mis en œuvre à l'appui des compétences reconnues en pédagogie théâtrale et du diplôme d'Etat dont elle dispose en la matière.

Mme DUMORTIER.- Il s'agit ici d'apporter le soutien de la Ville à la création d'un nouveau spectacle de la compagnie Dorliss et Cie, qui est une compagnie bien installée à Kingersheim dirigée par Anne-Laure Walger-Mossière qui est connue et reconnue pour son travail pédagogique dans les cours du conservatoire qui sont dispensés au CREA les deux années.

Il s'agit d'une nouvelle création : « Siss et Unn » : Ce spectacle concerne deux adolescents de 13 ans qui se rencontrent dans une classe et cette rencontre est un peu improbable entre une tête de classe solaire qui est vraiment très populaire et puis un autre jeune qui, lui, est plutôt neuroatypique.

La répétition publique de ce spectacle aura lieu le 5 novembre à Tival et vous pourrez le retrouver dans la programmation de Momix 2026.

Le montant de l'aide que nous souhaiterions apporter est de 1 500 €.

Si vous êtes d'accord, vous êtes invités à :

- approuver le soutien de la Ville à la Compagnie Dorliss et Cie à hauteur de 1 500 € et
- autoriser l'inscription de crédits nécessaires aux chapitres et nature correspondants du BP 2025.

Merci pour ce soutien.

M. LE MAIRE.- Merci Dorothee. Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le soutien de la Ville à la compagnie Dorliss et Cie à hauteur de 1 500 € en 2025,
- d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du BP 2025.

Merci pour cette Compagnie.

10. Versement d'une avance de subvention au FC Kingersheim

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, sportive et des locations de salles

Rapport de la délibération 10 présenté :

Le FC Kingersheim a pu bénéficier du Palais des Sports à Mulhouse à deux reprises sur la saison 2024/2025 afin d'accueillir des matchs de championnat de futsal. M2A facture ces utilisations et la trésorerie du FCK ne leur a pas permis d'honorer ces échéances.

Le Football Club de Kingersheim dispose d'une section futsal qui évolue au niveau national D1.

Lors de la saison qui vient de s'achever, l'équipe de futsal (dans le cadre du dispositif MmA « pack sport Clubs » qui valorisent les sections haut-niveau de l'agglomération) a pu bénéficier du Palais des Sports pour accueillir deux de ses matchs.

m2A a procédé à la facturation de ces utilisations pour un montant de 2 865,70 €.

Le FCK rencontrant des difficultés financières, ils ont alerté la collectivité et ont demandé un soutien.

Afin de faciliter le paiement de cette facture par le club, il est proposé de procéder à l'avance de l'attribution de la subvention 2025 du montant de la facture de location du Palais des Sports.

Ce montant sera défalqué de la subvention finale qui sera votée lors du prochain conseil municipal.

Mme JACQUIN.- Bonsoir, comme vous le savez, le FCK a une section futsal qui évolue en ligue 1 national D1 et cette année, ils ont pu bénéficier dans le cadre du « pack sport » de la m2A de 2 locations à la m2A au Palais des Sports. Ces deux locations étaient à hauteur de 2 865,70 €.

À l'époque où il devait payer, le FCK avait des difficultés au niveau financier, et il n'a pas pu honorer les échéances et pour ne pas le mettre en difficulté, il lui a été proposé de procéder à l'avance de l'attribution de la subvention du montant de la facture de location. Cela veut dire qu'en décembre lorsque nous allons voter les subventions aux associations, nous défaillons le montant de cette avance de subvention au FCK. Bien sûr, nous leur avons dit de faire un peu plus attention, car ce qui a été possible cette année, ne le sera probablement pas les années suivantes.

Nous vous proposons :

- d'approuver cette avance au FCK de Kingersheim.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Larger.

M. LARGER.- Les explications sont inexactes. Je voudrais corriger. Cela ne concerne pas le Palais des Sports, mais le Centre Régional Sportif. Le Palais des Sports est mis à disposition gracieusement par la m2A et il a été mis à disposition à deux dates sur la saison 24-25 et il sera mis à disposition sur 3 dates sur la saison en cours, dont une ce dimanche. À ce sujet, je vous invite tous à aller au Palais des Sports ce dimanche à 16h30 pour voir la section futsal qui évolue, comme vous avez dit, au plus haut niveau national. Donc, le Palais des Sports est mis à disposition gracieusement.

La proposition concerne le Centre Régional Sportif lors d'un tournoi international de U13 et cette mise à disposition a été facturée initialement 2 500 €, et avec les frais de retard, nous arrivons à la somme indiquée. Je ne représente pas le club, mais je suis membre du Comité et accessoirement aussi l'expert-comptable. J'en profite pour vous remercier pour cette aide en avance de trésorerie et je vous indique que je ne participerai pas au vote, étant donné que je suis membre du Comité du Foot de l'association.

M. LE MAIRE.- Merci. Oui, oui. Quand j'ai vu la délibération, je voulais corriger. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'une très belle rencontre en février organisée par le club qui a accueilli des jeunes de plusieurs pays européens, et moi aussi, je me suis permis de leur dire qu'il serait bien que la prochaine fois ils pensent à aller chercher des subventions. Ils ne l'avaient pas fait. Je suis allé auprès de la Région, mais c'était trop tard à titre rétroactif pour avoir quelque chose. Je vous invite à leur tenir le même discours que moi. C'est-à-dire que la prochaine fois ils prévoient des dépenses pour un beau projet comme celui-là, encore une fois c'était une très belle manifestation, et qu'ils pensent aussi aux recettes possibles, car c'est important. Sinon il y a des problèmes de trésorerie.

Avez-vous d'autres remarques sur cette délibération ? Ce n'est pas le cas.

Mme JACQUIN.- Vous confirmez les 3 dates, ce n'est pas 4. Un membre du club nous avait parlé de 4.

M. LARGER.- D'après mes informations, j'ai 3 dates : 2 en novembre et 1 ce dimanche. Ce sont les informations que j'ai. Cela a peut-être changé.

M. LE MAIRE.- Très précisément, en fait, c'était 2 dates, Daniel Bux, le vice-président à qui j'avais demandé d'avoir 4 dates pour être sur les 4 matchs du championnat les plus emblématiques, m'avait répondu que cela dépendrait du calendrier et ils ont fait un effort sur une troisième date. Après, si m2A arrive à recaler car ils ont plusieurs utilisateurs sur le Palais des Sports, en tout cas, c'est déjà bien qu'ils soient accueillis 3 fois au Palais des Sports. C'est une configuration très intéressante. Je pense que, de toute façon, il faut utiliser les équipements sportifs intercommunaux pour le haut niveau. C'est ce que je plaide depuis très longtemps.

Avez-vous d'autres remarques ? Des oppositions ? Des abstentions nonobstant la non-participation de Monsieur Larger au vote de cette délibération.

M. LARGER.- Je ne m'abstiens pas, je ne participe pas au vote.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est ce que j'ai dit.

M. Philippe Larger ne participant pas au vote étant membre du comité du FCK, le Conseil municipal décide par 32 voix POUR :

- d'approuver l'avance de subvention 2025 au FC Kingersheim pour un montant de 2 865,70 €,
- d'approuver le prélèvement des crédits aux nature et chapitre correspondants.

11. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Basket

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, sportive et des locations de salles

Rapport de la délibération 11 présenté :

En soutien à l'association, la ville de Kingersheim souhaite verser une subvention exceptionnelle de 850 € pour l'achat de matériel nécessaire à leur pratique.

L'association « Basketball Club de Kingersheim » évolue dans plusieurs lieux de la commune et touche les enfants dès 5 ans.

C'est une association, qui en plus de sa dynamique sportive, réalise des évènements sur la commune comme la Fluo Run Party, les Kids Games Basket ou encore les camps slam élite (stages pour les jeunes athlètes en présence de sportifs renommés).

Le club doit procéder à l'achat de ballons pour une valeur de 850 €.

Afin de souligner leur dynamisme, il est proposé de leur verser une subvention exceptionnelle pour permettre la prise en charge de cette dépense.

M. LE MAIRE.- Myrna comme tu es quelqu'un de très généreux, tu as accordé d'autres subventions, dont une subvention exceptionnelle à l'association du Basket.

Mme JACQUIN.- Une petite enveloppe nous permet de soutenir les associations, en dehors de la subvention. Bien sûr, ce sont les associations qui font leur demande. Vous connaissez le Basket, ce club est très dynamique, et en plus de sa dynamique associative et sportive, il réalise énormément d'événements sur la commune dont la Fluo Run Party, les Kids Games Basket, les camps slam élite, etc. Vous avez peut-être eu l'occasion de participer ou d'assister à l'une ou l'autre de ces manifestations.

Nous avons décidé de leur attribuer une subvention de 850 € pour du matériel sportif, notamment l'achat de ballons.

Nous avons décidé d'attribuer la totalité de leur facture pour les soutenir, car vous avez peut-être vu, entendu et lu que la Fluo Run Party a dû être annulée pour des raisons assez particulières, sécuritaires, et il y a sûrement eu un manque à gagner. Nous avons décidé d'attribuer pour les soutenir cette subvention de 850 €. Vous êtes invités à :

➤ approuver cette attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Basket Club de Kingersheim.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Myrna. Des remarques particulières ? Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Concernant la Fluo Run Party, pouvez-vous nous donner plus de détails ? Nous avions quelques informations, mais nous ne savions pas si elles étaient avérées ou pas, concernant des coups de feu dans la forêt.

M. LE MAIRE.- Il y a eu des faits délictueux, et c'est parti en justice. Nous ne pouvons donc pas les commenter. Mais en effet, des faits ont empêché la manifestation et la police ne voulait pas prendre de risque pendant cette manifestation. Je pourrais vous donner en aparté quelques renseignements, mais comme il y a une affaire judiciaire derrière, je ne peux pas en parler. En tout cas, ce n'est pas de la responsabilité des organisateurs.

M. WEBER.- Les gens du voyage...

M. LE MAIRE.- Personne n'a parlé des gens du voyage ; le mieux est de ne pas en parler du tout. Il s'agit d'un sujet délictueux malheureusement comme nous en avons dans notre société. Avez-vous d'autres remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 850 € TTC à l'association du Basket Club de Kingersheim,
- d'approuver le prélèvement des crédits aux nature et chapitre correspondants.

Merci beaucoup pour cette validation.

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de Quilles

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, sportive et des locations de salles

Rapport de la délibération 12 présenté :

En soutien à l'association, la ville de Kingersheim souhaite verser une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'achat de matériel nécessaire à leur pratique.

L'association des Quilles de Kingersheim, dont l'activité se tient dans la salle des quilles, adjacente à la salle Cité Jardin, a dû procéder au rachat de boules indispensables à la pratique de leur sport (entrainements et compétitions).

Cet achat, dont le coût est porté par le club, s'élèvent à 200 € TTC.

A la vue du caractère obligatoire de ce matériel dans la pratique du jeu de quilles, il paraît pertinent de leur verser une subvention exceptionnelle.

Mme JACQUIN.- C'est le même principe, lors de l'Assemblée Générale, les quilleurs m'avaient demandé s'il était possible de les aider pour un montant de 200 €, correspondant à l'achat de matériel indispensable à la pratique de leur sport.

Nous vous proposons aussi d'accepter de leur accorder cette subvention exceptionnelle de 200 €.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Myrna. Des remarques particulières ? Des ballons, des boules de quilles, ce soir, nous sommes dans les jeux de balles ! Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 200 € TTC à l'association des Quilles de Kingersheim,
- d'approuver le prélèvement des crédits aux nature et chapitre correspondants.

RESSOURCES HUMAINES**13. Tableau des effectifs**

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 13 présenté :

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions de carrière des agents, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le PV du CST en date du 2 avril 2025 ;

Les besoins de la collectivité nécessitent une mise à jour de plusieurs éléments au tableau des effectifs (libellé, création d'emploi, ajout de grades à des emplois déjà existants).

Il est proposé les modifications suivantes :

Modification des libellés d'emplois

Ancien libellé	Nouveau libellé	Grade (inchangé)	Nombre	Temps de travail
Assistant(e) de direction au directeur des services techniques	Responsable de service entretien et maîtrise des énergies (EME)	Technicien	1	Temps complet 35h
Responsable du CTM, du patrimoine et adjoint au DST	Responsable du patrimoine et adjoint au DST	Ingénieur principal	1	Temps complet 35h
Assistante de direction au responsable du CTM	Responsable du CTM	Rédacteur	1	Temps complet 35h
Responsable d'équipe nettoyage	Responsable d'équipe conciergerie	Agent de maîtrise principal	1	Temps complet 35h
Gestionnaire ressources humaines	Responsable d'équipe nettoyage	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet 35h

Création d'un emploi pour répondre à un nouveau besoin de la collectivité

Emploi à créer		Nombre	Temps de travail
Emploi	Grade		
Responsable administratif et financier marchés et subventions	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet 35h

Ajout d'un ou plusieurs grade(s) aux emplois déjà existants

Les emplois ci-dessous et les besoins de la collectivité (technicité de l'emploi, spécificité des compétences à détenir, difficultés de recrutement, etc.) justifient l'ouverture d'un grade supérieur :

Emploi	Ancien grade	Nouveau(x) grade(s)	Nombre	Temps de travail
Mécanicien	Adjoint technique territorial	Agent de maîtrise Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	1	Temps complet 35h
Responsable Achats Publics, Assurances et Veille juridique	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Attaché Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur	1	Temps complet 35h
Adjoint au responsable du service finances	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Attaché Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur	1	Temps complet 35h

Mme GERRER.- Merci Monsieur le Maire. Effectivement, nous vous proposons de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions de carrière des agents avec une modification du tableau des effectifs avec 3 classifications différentes, une modification des libellés d'emploi. Vous avez le tableau qui correspond avec les anciens libellés et les nouveaux. Il s'agit essentiellement d'une mise à jour pour respecter le cadre légal.

Ensuite, nous avons la création d'un emploi pour répondre à un nouveau besoin de la collectivité, concernant un responsable administratif financier, marchés et subventions.

Et pour finir, un ajout d'un ou de plusieurs grades à des emplois qui sont déjà existants sur des emplois mécanicien, responsable achats publics et adjoint au responsable du service finances.

Le Conseil municipal est invité à :

- approuver la modification du tableau des effectifs
- prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2025.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Le troisième et dernier tableau c'est la promotion de nos agents. C'est une très belle chose pour eux. Avez-vous des remarques particulières ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2025 et suivants.

14. Convention de mise à disposition par la Ville de Kingersheim à la Ville de Berrwiller d'un agent instructeur

Rapporteur : Madame Valérie Gérer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 14 présenté :

La présente délibération porte sur la mise à disposition d'un agent instructeur de la Ville de Kingersheim à la Ville de Berrwiller pour assurer des missions d'autorisations et d'instruction sur le territoire de la commune de Berrwiller. Le cadre général de cette mise à disposition est défini par une convention.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer ladite convention.

La Ville de Berrwiller a demandé à la Ville de Kingersheim un accompagnement administratif dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés par la Ville de Berrwiller.

Il est proposé la mise à disposition d'un agent du service urbanisme, instructeur du droit des sols pour réaliser les missions suivantes :

- Délivrance d'autorisations et réalisation d'actes dont la ville de Kingersheim assure l'instruction pour la commune de Berrwiller, à savoir :
 - Déclarations préalables,
 - certificats d'urbanisme opérationnels,
 - permis de construire y compris modificatifs et transferts,
 - permis de démolir,
 - permis d'aménager y compris modificatifs et transferts.
- Assistance juridique et technique ponctuelle concernant les autorisations et actes instruits par la commune de Berrwiller.
- La convention jointe en annexe fixe les modalités de mise à disposition d'agent du service urbanisme.

Cette mise à disposition s'établit à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une durée d'un an.

La Ville gère la carrière de l'agent, son quotidien et supporte les frais et sujétions de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

La Ville refacturera au 1er trimestre de l'année N+1 à la Ville de Berrwiller, 2/30ème mensuel multiplié par le nombre de mois de mise à disposition du coût brut chargé annuel de l'agent.

Ce projet de convention a été validé par l'intéressée.

Mme GERRER.- Merci. La présente délibération porte sur la mise à disposition d'un agent instructeur de la Ville de Kingersheim à la Ville de Berrwiller pour assurer différentes missions d'autorisation et d'instruction sur le territoire de la commune de Berrwiller.

Le cadre général de cette mise à disposition est défini par une convention, à compter du 1^{er} octobre pour une durée d'un an.

La Ville refacturera au premier trimestre de l'année n+1 à la Ville de Berrwiller 2/30èmes mensuels multipliés par le nombre de mois de mise à disposition du coût brut chargé annuel de l'agent. 2/30èmes équivalent à peu près à soit une demi-journée par semaine, 2 jours par mois. Ce sera effectivement en fonction des besoins et je rappelle qu'il s'agit également d'une année d'expérimentation.

Sur proposition de la municipalité, le Conseil municipal est invité à :

- approuver le projet de la convention de mise à disposition,
- approuver les modalités financières de facturation,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

M. LE MAIRE.- Merci, ce sont des choses qui se font maintenant de plus en plus. Autrefois les petites communes passaient par ce que l'on appelait la DDE, pour l'instruction des permis et les plus grosses communes comme la nôtre avaient leur service instructeur. Ce n'est plus le cas depuis plusieurs années, ces services d'instruction départementaux n'existent plus. Les petites communes doivent, soit installer un service instructeur, soit collaborer avec une commune plus grosse qui dispose d'un service instructeur. Nous avons été sollicités par la commune de Berrwiller et en accord avec nos collaborateurs concernés, nous avons accepté d'apporter cette assistance en contrepartie d'une convention qui rappelle l'investissement de la personne, le temps passé et la rétribution correspondante.

Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Larger.

M. LARGER.- Nous aimerais savoir comment vous arrivez à 2/30èmes, que représentent ces 2/30èmes ?

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Jonathan.

M. GRADOZ.- Ces évaluations ont été faites avec l'agent concerné instructeur au vu de la typologie des dossiers que peut avoir Berrwiller et des échanges avec cette commune pour savoir le type et le nombre de dossiers. C'est ainsi que nous avons estimé ces 2/30èmes, mais clairement, il s'agit d'une estimation. Ensuite, comme nous vous le disons, nous entrons dans une année d'expérimentation pour voir comment cela se passe, et nous étudierons au fur et à mesure aussi le temps passé. En effet, je note tout le temps passé sur les dossiers, pour voir si nous sommes dans ces 2/30èmes ou bien si nous sommes au-delà ou au-dessous et nous pourrons ajuster la convention le cas échéant, le moment venu.

M. LARGER.- Que représentent les 2/30èmes ? 2 jours ? Pour moi, une personne travaille 5 jours par semaine, fois 5... Je vais vous dire comment on calcule en droit privé les congés : une personne travaille 5 jours par semaine fois 52 semaines divisés par 12, soit 21,67 jours. Une personne par mois en moyenne travaille 21,67 jours. Si vous mettez à disposition 2 jours dans le mois, il faudrait faire 2 divisés par 21,67 et non 2/30èmes.

Après, les forfaits sont toujours compliqués, soit on paye trop cher ou pas assez, pourquoi ne pas faire un système au temps passé, avec une provision éventuellement, mais avec une feuille de suivi au temps passé ; la personne a travaillé sur tel dossier pour la commune, cela représente tant et après, vous faites un coût horaire, son brut annuel divisé par le nombre d'heures, et vous avez un coût horaire et quelque chose qui est plus juste pour tout le monde.

M. LE MAIRE.- Jonathan, vous avez 4 heures ! !

M. GRADOZ.- La commune de Berrwiller souhaitait avoir un peu de visibilité aussi sur les dépenses qu'elle allait devoir engager et nous nous sommes mis d'accord sur un forfait dans un premier temps que l'on ajusterait. C'est compliqué aussi pour les petites communes de s'engager sans savoir vraiment vers où elles vont aller et combien de temps cela va prendre. Nous avons fait cette estimation et nous le faisons en bonne entente avec la commune de Berrwiller, en disant que nous estimons que cela allait prendre ces 2 jours. Si cela devait en prendre 3, ce ne serait pas catastrophique pour la Ville de Kingersheim non plus, et nous pourrions ajuster par la suite.

L'idée aussi est de se dire que nous allons regarder s'il y a 3 le premier mois et 1 le deuxième. Nous ferons une moyenne de cet ensemble. Nous allons facturer 2/30èmes pour que cela soit quelque chose de régulier pour la commune de Berrwiller et à l'issue de l'année, nous regarderons où nous en sommes, combien de temps nous avons passé dessus et si cela correspond à ces 2/30èmes ou pas et s'il y a besoin ou pas de réajuster.

M. LARGER.- Je suis d'accord pour le forfait des 2/30èmes, mais je parle des jours travaillés, les 2 sur 21,67 cela fait quand même 1/3 en moins. Avez-vous une explication ? 2/30èmes, les personnes ne travaillent pas le samedi et le dimanche, elles ne travaillent pas 7 jours sur 7.

M. HEYER.- C'est le 30ème qui nous pose problème. Ce n'est pas les 2 ou 3.

M. LARGER.- J'ai compris que cette provision éventuellement sera ajustée après en fonction de la réalité et qu'ils ont besoin de savoir à peu près où ils mettent les pieds. Je comprends, il n'y a pas de souci, vous allez faire un ajustement, mais je ne comprends pas les 30èmes.

M. GRADOZ.- Dans le privé, vous faites peut-être des 21,67, dans le public, quand on travaille sur des proratisations, on le fait sur des 30èmes.

M. LARGER.- On travaille 7 jours sur 7.

M. GRADOZ.- 24 heures sur 24 !

M. LARGER.- Merci de cette précision.

M. WEBER.- Quand on est en grève, on nous prend 1/30ème de notre salaire. C'est public.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez Monsieur Larger, Monsieur Gradoz va vous apporter les éléments administratifs qui vous permettront de comprendre, même si c'est une logique qui n'est pas forcément partagée comme cela ; nous allons vous apporter les éléments et revérifier une dernière fois. Nous vous donnerons les éléments de la raison du 30ème.

Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Au-delà de la répartition, il manque aussi les congés payés. C'est un élément, quand les personnes travaillent, elles sont payées aussi pour les congés qu'elles prennent.

Au-delà de ce sujet de la refacturation, la question qui se pose est celle de l'occupation de la personne. Cela sous-entend que la personne est sous-occupée, en tout cas, elle ne travaille pas à 100 %, puisqu'on est capable de la mettre à disposition 2 jours par mois.

Nous nous posons la question : ne serait-il pas préférable que cette personne si elle est sous-occupée, vienne en soutien d'autres équipes municipales plutôt que d'intervenir pour une commune extérieure ?

M. LE MAIRE.- Quand vous mettez des personnes à disposition et que vous venez sur du soutien, vous le faites sur des choses où vous essayez de mesurer l'effort qui va être à produire. Là, c'est la collaboratrice qui l'a fait ; en plus de cela, elle va travailler sur un nouveau logiciel puisque Berrwiller n'a pas le même logiciel que celui que nous avons dans la commune. D'ailleurs, la commune de Berrwiller va nous payer l'accès à ce nouveau logiciel et la collaboratrice y voit un intérêt personnel en termes de développement professionnel et personnel, puisqu'ici elle ne traite pas des dossiers à caractères très ruraux comme à Berrwiller.

Je pense que c'est plutôt quelque chose qu'il faut regarder comme un rapport gagnant-gagnant à la fois pour les deux collectivités. L'une est demandeuse, l'autre apporte assistance et pour la collaboratrice qui a une équipe en plus de cela qui lui permet de travailler et de jongler sur les effets de charges dans la collectivité, les choses ont été appréciées et devraient se passer correctement, d'autant qu'à l'urbanisme, les permis de construire n'arrivent pas tous les jours avec un flux continu.

Il y aura d'un côté comme de l'autre, côté Kingersheim comme côté Berrwiller, des périodes où les choses seront moins chargées et d'autres plus chargées. C'est quelque chose qui ne pose pas de problème dans la charge de travail.

Encore une fois, cela a été vu avec les personnes concernées et il y a une période de test, pour le dire simplement, qui a permis de regarder que les choses puissent se faire et je vous dis que ce sont des pratiques courantes entre les collectivités. De la même façon, nous serions très heureux sur un manque particulier d'une compétence dans notre commune d'avoir l'assistance d'une autre collectivité sur une période temporaire ou plus longue. Les collaborations entre collectivités se pratiquent de plus en plus.

Bien sûr, après il faut respecter les priorités de chacune des deux collectivités.

Monsieur Larger, j'ai l'impression que vous voulez passer encore beaucoup de temps sur ce point.

M. LARGER.- Non, non ! Je me permets de demander des explications.

M. LE MAIRE.- Permettez-vous !

M. LARGER.- J'ai lu la convention. De ce que j'ai compris et vous me corrigez si j'ai mal compris, la personne va travailler de Kingersheim sur le logiciel à distance et elle va aussi se déplacer au besoin sur des commissions ou s'il y a besoin de se déplacer en utilisant les moyens de la commune, c'est-à-dire un véhicule de la commune et les frais de déplacement seront refacturés. Je me pose la question s'il arrive un accident. Je dis toujours qu'il faut toujours prévoir le pire. Vous rigolez.

M. LE MAIRE.- Je ne rigole pas Monsieur Larger, mais vous vous doutez bien que dans toutes les suggestions de travail, que ce soit pour la commune de Kingersheim quand les personnels se déplacent, ils sont assurés, bien sûr que oui.

M. LARGER.- Dans le cas que vous citez, ils se déplacent pour la commune, tandis que là, ils se déplacent pour une commune tierce.

M. LE MAIRE.- Avec une convention que vous allez accepter, je l'espère, il n'y a pas de problème particulier, puisqu'il y a une convention.

M. LARGER.- Laissez-moi finir Monsieur le Maire. La question que je posais, les charges résultant de l'accident (c'est marqué dans la convention) resteront à la charge de Kingersheim. Je me pose la question, bien sûr, je souhaite qu'il n'arrive rien, mais il vaut mieux être conscient avant et prévenir que guérir. Si par exemple, un véhicule est accidenté, je ne parle que du matériel, il y a la franchise, elle restera à la charge de Kingersheim, si j'ai bien compris. Aucun frais ne sera refacturé quand elle aura un déplacement pour la commune de Berrwiller.

M. GRADOZ.- Dans le détail de la convention, je ne crois pas que l'on ait prévu la refacturation des franchises à la commune de Berrwiller.

M. LE MAIRE.- Soyons sérieux, des choses existent déjà, des statuts existent dans les collectivités, des assurances sont propres pour tout cela. Les éléments sont couverts. Cela voudrait dire que quelque part déjà à la base, nous n'avons pas de couverture pour nos collaborateurs à partir du moment où ils sont en déplacement ou sur des missions particulières.

Il ne faut pas vous inquiéter avec cela d'une part. Ce sont des choses qui fonctionnent très bien dans la collectivité. Une dernière fois, Monsieur Larger.

M. LARGER.- Je m'interroge sur les finances de la commune, je pense que c'est important d'appréhender ces risques, il vaut mieux prévoir que guérir, c'est la raison pour laquelle je m'interroge sur cette question.

M. LE MAIRE.- Vous pourriez vous interroger chaque fois qu'il y a un risque d'accident du travail quel qu'il soit, qu'on aille à Berrwiller ou pas. Là, nous sommes en train de perdre du temps.

M. LARGER.- Je différencie deux choses, lorsque vous travaillez pour la commune et vous avez un accident, ce que je ne souhaite à personne, ni matériel, et encore moins corporel, voilà il y a un déplacement dans le cadre de l'activité pour la commune.

Quand vous aidez une autre commune comme dans cette délibération, vous travaillez pour une commune tierce, ce n'est pas la même chose.

M. LE MAIRE.- Nous intervenons pour une commune tierce, mais la personne fait son travail à la demande du Maire de Kingersheim qui lui demande dans le cadre d'une convention qui va être délibérée, et j'espère, validée par le Conseil municipal, de faire ce travail.

Vous vous rendez compte le temps que nous perdons pour ce sujet. Avez-vous d'autres remarques ?

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ère) :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition,
- d'approuver les modalités financières de facturation,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Merci beaucoup.

DIVERS.

M. LE MAIRE.- Avant les rapports de la municipalité, je voudrais évoquer deux sujets.

• Le premier sujet est une information que je vais vous donner pour la prochaine mandature, il nous faut maintenant vous interroger sur la question de la dématérialisation du Conseil municipal pour le prochain mandat. Vous recevrez dans quelques jours ou semaines, je voulais vous prévenir, une forme de consultation, qui vous permettra de vous positionner en tant qu'élus de cette mandature sur la possibilité ou pas d'aller sur de la dématérialisation et dans quelles conditions. Il faut le faire dans toutes les collectivités.

Et bien sûr, lors de la prochaine mandature, le Conseil municipal délibérera ou pas en fonction de la consultation qui aura été faite et en fonction de son avis sur cette question. Je voulais vous en informer.

M. GRADOZ.- Nous pensions vous solliciter lors du prochain Conseil municipal et vous laisser sur table un petit questionnaire pour que vous puissiez nous répondre si c'est quelque chose qui vous intéresserait ou pas pour l'éventuelle prochaine mandature. Que vous repartiez ou pas, nous souhaiterions avoir déjà votre avis pour savoir ce que les élus pensent de ce système.

M. LE MAIRE.- C'était la première information que je voulais vous donner.

• La deuxième est inscrite sur la diapositive qui est là : l'Agglomération de Mulhouse s'est interrogée sur la contribution financière qui est versée annuellement par toutes les communes au Syndicat d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin. Vous savez que nous avons une contribution qui est à un peu plus de 160 000 € pour Kingersheim. La somme des contributions 2025 de toutes les communes de m2A, est presque de 11,5 M€ et la plupart des communes dans notre Région ont transféré leur contribution à l'Agglomération. L'intérêt est que l'Agglomération devient le porte-parole de l'ensemble du territoire pour l'organisation du Schéma d'Incendie et de Secours sur notre Agglomération. En faisant cela, c'est quelque chose qui n'a pas d'impact budgétaire pour nous. Si nous transférons notre contribution à m2A, c'est m2A qui va payer à notre place et va nous le déduire de nos attributions de compensation, cela revient à 0.

Par contre, toutes les évolutions qui auront lieu sur le Schéma d'Incendie et de Secours à l'avenir au niveau de notre territoire seront prises en compte, le delta concerné sera pris en compte par m2A. C'est la raison pour laquelle il est indiqué qu'il n'y a pas d'impact sur la propriété, les charges de fonctionnement et d'investissement et les centres de premières interventions non intégrés, ce qui est le cas pour nous. Nous ne transférons que la contribution, le reste est à la main de la collectivité. Les relations communes avec le SIS68 ne sont pas modifiées, les allocations de vétérance resteront à notre charge et les vacations resteront à notre charge.

Le point important est qu'actuellement le SIS68 est en pleine réflexion sur la réorganisation des principales casernes autour de Mulhouse, déjà pour réhabiliter celle de Mulhouse qui resterait un centre important structurant pour le territoire avec un centre de formation qui lui serait attribué. Vous en avez peut-être entendu parler dans la presse, il existe un projet autour d'Illzach et un projet au sud de l'Agglomération sur lesquels des décisions importantes seront prises pour organiser correctement le service. Cela a été présenté juste avant l'été aux maires de l'Agglomération par le colonel du Syndicat d'Incendie et de Secours, avec de nombreux éléments qui nous ont montré qu'aujourd'hui les départs se font avec certaines difficultés. Il n'y a pas assez d'ambulances pour l'ensemble du territoire, le maillage n'est pas forcément correctement bon actuellement. De nombreuses difficultés devront être réglées.

L'Agglomération veut que les communes ne soient pas seules, d'une certaine façon, non représentées, puisqu'elles ne sont pas toutes représentées au sein du Conseil d'Administration du SIS68. L'Agglomération a proposé aux maires qui ont tous validé cette proposition, d'avoir une agglomération porte-parole sur la façon dont vont s'organiser les choses. Pour le dire autrement, que le SIS ne fasse pas les choses sans qu'on soit en accord avec la nouvelle organisation et surtout avec les impacts financiers que cela peut avoir derrière. Le risque était que les contributions augmentent. Ce qui veut dire qu'avec ce transfert de contribution de 11 millions et quelques, l'Agglomération de Mulhouse va devenir le deuxième contributeur après la Collectivité européenne d'Alsace au sein du Conseil d'Administration du SIS68 et les choses devraient permettre de peser dans les discussions.

Comme les choses vont assez vite, car il faut que cela soit fait avant cette fin d'année, nous vous mettons le planning.

Je vous disais qu'une conférence plénière des maires a eu lieu en présence du SIS68 le 2 juin dernier. Nous avons eu une conférence plénière des maires le 15 septembre et ensuite, on nous a informés, pas plus tard qu'avant-hier au bureau de m2A qu'il fallait passer cette délibération très rapidement le 13 octobre prochain. Je voulais vous en parler, car nous n'aurons pas le temps de nous voir d'ici cette date en Commission Réunie ou en Conseil municipal. Je voulais vous tenir au courant de cette délibération qui va être prise au Conseil d'Agglomération le 13 octobre prochain. Ensuite, les délibérations reviendront en octobre et décembre devant les conseils municipaux concernés. Un arrêté préfectoral doit être pris impérativement avant le 31 décembre si l'on veut que le transfert soit effectif l'année prochaine.

Je voulais porter cela à votre connaissance, car les délais sont un peu courts, mais il est quand même important que vous sachiez que, d'une certaine façon, notre contribution va être transférée à l'Agglomération. Le reste du fonctionnement ne change pas, nous continuons à gérer notre centre des pompiers, notre centre d'incendie et de secours comme nous le faisions avant.

Y a-t-il des remarques ? Ai-je été à peu près clair ? Daniel.

M. WEBER.- J'aimerais des précisions sur l'allocation de vétérance, est-ce une enveloppe retraite ou cela n'a rien à voir ?

M. LE MAIRE.- Tu devais dormir quand on délibérait sur ce sujet, mais non, ce n'est pas une enveloppe retraite, c'est historique, il s'agit d'une allocation au niveau des services incendies et secours et entre autres, sur celui du Haut-Rhin. Les communes versent une enveloppe d'allocation vétérance, puisque les pompiers volontaires n'ont pas de retraite. Elle est versée chaque année et nous la votons en délibération ici, comme nous pouvons le faire sur d'autres sujets, nous n'avons plus de JSP à Kingersheim, mais cela aurait pu être sur des JSP. Plusieurs types de versement sont faits.

Avez-vous d'autres questions sur ce sujet ? Vous avez bien compris que nous transférons seulement la contribution, tout le reste est au niveau de la commune.

Il faudra que l'Agglomération de Mulhouse vienne dans les communes (et nous le demanderons) pour échanger avec nous sur ce schéma à venir d'organisation d'incendie et de secours sur notre agglomération. Car ce sont des choses encore en réflexion, mais quand ces choses seront à peu près posées pour savoir sur quelle caserne on pourra s'appuyer comme force de départ là où se trouvent les professionnels, nous reviendrons vers vous.

Pas de questions particulières ? C'est à peu près clair. Je vous en remercie.

Un petit point sur lequel je voulais intervenir entre autres, Monsieur Heyer : je voulais apporter des éclaircissements par rapport à votre dernière tribune dans le dernier Kingersheim Magazine.

Vous parlez d'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères en posant une question (d'ailleurs, vous posez un certain nombre de questions à l'équipe majoritaire dans votre tribune) et je me permets ce soir de donner les informations.

Vous dites : quid de l'augmentation de la taxe des ordures ménagères du fait de la nouvelle collecte concernant les déchets bio ? Il n'y en a pas, je l'ai déjà dit et je le répète. Il n'y a pas d'augmentation liée à la collecte des biodéchets.

Par contre, pour que cela soit clair pour tout le monde, c'est une information que vous connaissez, elle date de 2017 : il a été décidé pour toutes les communes un même taux par lissage sur 10 ans depuis 2017 pour arriver à un taux de 11,51 %. Cela veut dire que nous avons encore en 2026 et 2027 du lissage, car nous sommes un peu au-dessous de ce taux de 11,51 %, d'autres communes sont au-dessous. Donc, le lissage sera terminé à partir de 2027, ce qui veut dire qu'il y aura encore une petite augmentation du taux de la taxe sur les ordures ménagères en 2026 et 2027. Mais tout cela intègre le financement complet des déchets et je pense que vous aviez eu la réponse lors de la Commission Réunie avec le SIVOM sur cette question. L'idée n'est surtout pas l'augmentation de la taxe des ordures ménagères avec la collecte des biodéchets mais, au contraire de pouvoir maîtriser le coût en retravaillant peut-être la collecte en porte à porte des ordures ménagères classiques car nous sommes censés diminuer cette collecte.

Je voulais vous le préciser. Cela me semble important.

Je ne vais pas rebondir sur toute votre tribune. C'est la vôtre, mais sur les questions que vous posez à l'équipe majoritaire, il y en a une à laquelle (puisque vous nous interpellez), je voudrais vous répondre : vous marquez sur le manque de transparence de sécurité : quel bilan ?

À part le bilan que peuvent nous faire les forces de l'ordre, il est difficile à notre niveau de dire que les choses se passent bien ou pas et à quel niveau. Si vous le souhaitez, nous pouvons un jour essayer d'avoir des informations qui nous sont données de façon très parcellaire et avec des chiffres – n'est-ce pas Gilles – toujours très succincts, puisqu'il y a des aspects judiciaires derrière cela, mais en tout cas, le bilan dépend des faits que l'on peut avoir sur la commune comme sur une autre. Mais ces dernières années, d'après les informations que nous avions eues, il n'y avait pas d'augmentation flagrante d'un certain nombre de faits. À votre question « faut-il plus de moyens humains à la police nationale ? » : oui, très certainement. D'ailleurs, avec le maire de Wittenheim, j'ai cosigné un courrier au Ministre de l'Intérieur pour dire que les moyens du commissariat de police nationale étaient en diminution et que de nouveaux recrutements étaient nécessaires. Oui, en effet, il manque des moyens au commissariat de Wittenheim et nous le savons depuis très longtemps et je pense que durant ce mandat, nous avons dû avec le maire de Wittenheim, Antoine Homé, faire deux courriers sur ce sujet.

Il est clair que sur la police municipale, notre équipe est correctement structurée, et vous vous douterez bien que nous n'allons pas nous amuser à embaucher des policiers municipaux pour embaucher des policiers municipaux. Cela coûte. Je pense que notre équipe est correctement dimensionnée et qu'elle fait un bon travail de proximité en plus de la police nationale.

Vous demandez davantage de caméras pour lutter contre les incivilités : vous savez que nous en avons mis à un certain nombre d'endroits. Nous avons fait un plan de renouvellement des caméras, nous en poserons à certains endroits encore si nécessaire. Mais je pense qu'il faut rappeler que ce n'est pas parce qu'il y a des caméras partout que des faits ne se produisent pas. Je ne voudrais pas rappeler les incidents malheureux qui se sont déroulés à Nice qui est une ville réputée pour son hyper-sécurité avec des caméras partout, mais arrêtons de penser qu'un nombre plus important de caméras permettra de lutter contre les incivilités.

Je voulais juste vous apporter de façon très tranquille ces deux éléments qui me semblaient importants, car il y avait une interpellation de votre part. Monsieur Heyer.

M. HEYER. - Je vais vous répondre. Sur le SIVOM, en fait, je suis resté un peu sur ma faim par rapport aux questions relatives au coût du traitement des déchets. J'ai trouvé que les explications n'étaient pas vraiment convaincantes. L'idée que j'avais en posant la question était d'avoir un coût global permettant un peu de benchmarker les performances du SIVOM par rapport au traitement des déchets et à l'issue de la réunion, je n'ai pas pu obtenir de réponse suffisante, sachant que c'est un enjeu dans les années à venir, c'est important d'instruire et d'aller plus avant dans l'étude de ce coût pour avoir une bonne information pour les habitants.

Concernant le bilan sécurité durant la mandature, nous avions particulièrement apprécié une Commission au cours de laquelle vous aviez fait un bilan de tous les événements relatifs à la sécurité. Et par ailleurs, nous pouvons avoir différentes remontées d'habitants concernant les rodéos, qui sont particulièrement inquiétants. Nous avons aussi pas mal de plaintes concernant l'établissement *My Beers* avec beaucoup de nuisances au niveau du bruit. L'idée est peut-être de remettre au goût du jour une commission dédiée à la sécurité où l'on puisse avoir accès à un certain nombre de données en termes de nombre et de qualité d'interventions, comme cela avait été fait les années précédentes.

M. LE MAIRE. - Nous vous donnerons sur ce dernier point les derniers chiffres que nous avons pu avoir qui, encore une fois, sont très limités en termes d'indicateurs, mais que nous avons pu avoir au Comité Interdépartemental de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Nous ne pourrons pas faire plus.

Il existe bien sûr des problèmes de phénomènes urbains. Nous le savons. Et pas plus tard que ce week-end, un problème de circulation avec des vitesses excessives et très bruyantes s'est posé sur le RD 430, il provenait d'un mariage sur Wittenheim. Donc, le maire de Wittenheim a fait le nécessaire. Je n'avais pas besoin d'en faire plus. La police a été saisie, des verbalisations ont été faites.

Nous avons d'autres choses sur lesquelles nous travaillerons et sur lesquelles nous avons saisi la Préfecture sur la circulation sur ce RD 430. Après, les choses sont assez limitées, mais sur les chiffres, nous verrons pour regarder ce que nous pouvons vous communiquer.

Sur les budgets du SIVOM, j'ai compris surtout que le montage budgétaire de la collecte du traitement des déchets est un peu hybride sur son financement et Pierre-Victor Nazon qui est venu, s'était engagé à

me donner les informations budgétaires globales. Vous les aurez suite à cette Commission complètement et cela vous permettra d'avoir un coût total de la gestion des déchets.

15. Rapport de la municipalité

16. Divers et communication

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au tour de table de ce Conseil municipal sur les points que vous auriez à partager.

Mme DUMORTIER.- Quelques petites annonces.

- Vous avez pu recevoir dans vos boîtes aux lettres **le calendrier des événements**, la version 2. Vous retrouvez toutes les propositions aussi bien de la saison culturelle que des propositions des associations sur la saison, de septembre jusqu'à juin 2026.
- Lancement de la **saison culturelle dimanche 5 octobre prochain à Tival** avec le premier spectacle « la cuisine musicale », à destination de tous publics avec les familles dans une ambiance plutôt bon enfant avec des crêpes. N'hésitez pas à prendre vos places. Elles sont vraiment à tarif volontairement très bas et incitatif pour que les familles puissent s'y rendre. Vous avez le détail de la saison dans ce document bleu.
- Côté médiathèque, nous reprenons le rythme **des contes pour enfants le mercredi pour les tout-petits**. La première session du 1^{er} octobre c'est l'automne et elle est déjà bien pleine, mais n'hésitez pas là aussi à regarder les propositions tous les mois,
- Ensuite, **une superbe exposition sera mise en place dans le hall du CREA dans le cadre de la Fête de la Science sur l'intelligence artificielle** et vous retrouverez cette exposition ouverte aux horaires du CREA « face aux écrans », un vrai problème, un véritable enjeu pour notre société et nos jeunes.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. ROLLIN.- Un point d'étape sur les travaux d'eau potable Faubourg de Mulhouse : je voulais juste vous dire qu'ils devaient se terminer fin octobre et qu'ils seront légèrement prolongés jusqu'à environ mi-novembre, si tout se passe bien. Nous parlons bien de la dernière partie des travaux qui va se situer entre l'ancienne Meringuette Gaugler (j'aimais bien leurs petits pains) et le carrefour de la pharmacie.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. BRETZNER.- Je voulais juste répondre à M. Heyer sur deux points :

- 1) Concernant les rodéos, effectivement il y a eu des rodéos ce week-end sur Kingersheim et Wittenheim en termes de voitures ; mais en termes de rodéos motos, un travail énorme a été fait par le commissariat de Wittenheim sur l'été et pour ne rien vous cacher, il y a eu deux arrestations et deux motos détruites. Wittenheim a un équipage police nationale qui s'occupe extrêmement bien, dans le cadre de la loi. Mais vous savez comment cela se passe, c'est très compliqué.
- 2) Et sur *My Beers*, un travail est effectué avec le gérant. Des interventions de police ont eu lieu et nous avons eu des demandes. Si vous y êtes déjà allés, vous avez vu qu'ils comptent le nombre de personnes, il y a plus de présence de police en sortie pour faire des contrôles d'alcoolémie et concernant le bruit, nous avons aussi demandé qu'ils réduisent le bruit, mais il est vrai que nous avons aussi eu des remontées de nuisances.

M. LE MAIRE.- En tout cas, ils n'ont jamais dépassé les horaires limites et nous nous sommes aperçus cet été en envoyant la police que, quand des personnes s'étaient plaintes, ce n'était pas *My Beers* qui était à incriminer, mais la foire kermesse avec les vents dominants, dont nous récupérons les bruits. Et une autre fois, il y a 3 ou 4 semaines, c'était un événement sur Bourtzwiller que nous n'arrivions pas à situer.

Essayons de ne pas nous focaliser sur cette activité commerciale.

Les autres collègues du Conseil municipal n'ont-ils pas d'autres points particuliers ? Ce n'est pas le cas.

Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis à très bientôt.

(La séance est levée à 19 heures 40.)

**Signatures du Maire et du secrétaire de séance du Procès-Verbal
de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2025
de la ville de Kingersheim**

Délibérations examinées

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025
2. Demandes de subvention auprès de la CeA – Fonds de solidarité Territoriale (FST)
3. Convention de partenariat avec l'association des Arboriculteurs et Apicultereurs dans le cadre d'une opération de commande groupée d'arbres

MARCHES PUBLICS

4. Convention d'occupation temporaire du domaine public – mise en place de signalétiques commerciales
5. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

FINANCES

6. Information au Conseil municipal : virement de crédits de chapitre à chapitre

DEVELOPPEMENT DURABLE

7. Concession de terrain

SERVICES TECHNIQUES

8. Convention d'occupation pour station Vélo Libre-Service

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

9. Soutien à la compagnie Dorliss et Cie
10. Versement d'une avance de subvention au FC Kingersheim
11. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de Basket
12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de Quilles

RESSOURCES HUMAINES

13. Tableau des effectifs
14. Convention de mise à disposition par la Ville de Kingersheim à la Ville de Berrwiller d'un agent instructeur

Liste des membres présents

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Madame Valérie GERRER	1ère Adjointe au Maire	
Monsieur Alain WINCKELMULLER	2 ^{ème} Adjoint au Maire	Proc. à Valérie GERRER
Madame Sandrine ACKERMANN-BAUMS	3 ^{ème} Adjointe au Maire	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Michel CHÉRAY	4 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Dorothée DUMORTIER	5 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Christian BROMBACHER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Myrna JACQUIN	7 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Arnaud ROLLIN	8 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Nathalie BOESCH	9 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Gilles BRETZNER	Conseiller municipal	
Madame Céline NAMUR	Conseillère municipale	Proc. à Laurent RICHE
Monsieur Nabil OUROUH	Conseiller municipal	Proc. à Gilles BRETZNER
Madame Silvia RAMUNDI	Conseillère municipale	
Monsieur Francis GATTESCO	Conseiller municipal	
Madame Hélène LEIB	Conseillère municipale	
Monsieur Daniel WEBER	Conseiller municipal	
Madame Caroline MAYORAL	Conseillère municipale	
Monsieur Patrick UNTEREINER	Conseiller municipal	Proc. à Michel CHÉRAY
Madame Claudia FRITTOLINI	Conseillère municipale	
Monsieur Frédéric WALD	Conseiller municipal	
Madame Emilie HAMMERER	Conseillère municipale	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Denis BRAND	Conseiller municipal	
Madame Corine LITZLER	Conseillère municipale	
Monsieur Thomas GACOIN	Conseiller municipal	
Madame Giulia ACHA	Conseillère municipale	Proc. à Arnaud ROLLIN
Monsieur Luca QUARTUCCI	Conseiller municipal	Proc. à Sandrine ACKERMANN-BAUMS
Madame Caroline REITH	Conseillère municipale	Proc. à Dorothée DUMORTIER
Monsieur Pascal HEYER	Conseiller municipal	
Monsieur Laurent ROTH	Conseiller municipal	
Madame Carmen BACANY	Conseillère municipale	
Monsieur Philippe LARGER	Conseiller municipal	
Monsieur Fadi HACHEM	Conseiller municipal	

Signature du PV de la séance du 24 septembre 2025

NOM - Prénom	Qualité	Signature
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Monsieur Jonathan GRADOZ	Secrétaire de séance	

Mis en ligne le 21 novembre 2025